



République Française – Département de l'Isère
 Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni
 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, Maire.
 Date de convocation du Conseil municipal : 27 novembre 2024

Présents : BERENGER Hubert, BOIZARD Marc, BRIAND Nadège, BUHOT Arnaud,
 COATTRENEC Véronique, GUILLIER François, MALL Odile, MARRANT Myriam, MOSCA
 Marie-Christine, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, ROUDET Bruno, SIAUVE Karine,
 VELU Béatrice, DALLES Catherine

Secrétaire de séance : SIAUVE Karine

Excusés : BANVILLET Laurent (Pouvoir François GUILLIER) CHASSAGNON Guillaume
 (Pouvoir Karine SIAUVE), LACHAISE Anne-Marie (Pouvoir Marie-Christine MOSCA),
 RICHARD-MARTIN Hélène (Pouvoir Marc BOIZARD)

Absents : BARNIER Thibaud, BATIER Vincent

Membres en exercice : 21 Présents : 15
 Vote : 18 pour : 17 contre : 0 abstention : 1

TARIFS LOCATIONS SALLES ET PLACES COMMUNALES

Madame la Maire rappelle à l'assemble délibérante la délibération N°2024_115 du 01/10/2024, relatif aux tarifs de locations des salles et places communales, mais une erreur a été faite sur la capacité d'accueil de la salle Chamechaude. Cette dernière délibération est donc abrogée.

Saint Etienne de Crossey					
	particuliers / entreprises		associations	capacités	caution
	week end	journée/soirée			
salle des fêtes	250 €	180 €	0	200	2000 €
salle de la poste	50 €	35 €	0	35+15	
salle du camping			0	19	
salle de la grande sure (pas de mise à disposition aux particuliers)	50 €	35 €	0	80	
salle du crest	50 €	35 €	0	30	
salle chamechaude			0	80	
salle rocher de la garde			0	10	
cour de la mairie		50 €	0		
place du puits partagé (caution valise cordons raccordement et clefs)			0		500 €

	Bassin de vie				capacités	caution
	particuliers / entreprises		associations			
	week end	journée/soirée	week end	journée / soirée		
salle des fêtes	550 €	350 €	200 €	100 €	200	2000 €
salle de la poste	80 €	65 €	35 €	20 €	35+15	
salle du camping						
salle de la grande sure (pas de mise à disposition aux particuliers)	80 €	65 €	35 €	20 €	80	
salle du crest	80 €	65 €	35 €	20 €	30	
salle chamechaude						
salle rocher de la garde						
cour de la mairie		60 €		60 €		
place du puits partagé (caution valise cordons raccordement et clefs)						500 €

	hors bassin de vie				élus et agents SEC	capacités	caution
	particuliers / entreprises		associations				
	week end	journée/soirée	week end	journée/soirée			
salle des fêtes	550 €	350 €	550 €	350 €	50 €	200	2000 €
salle de la poste	100 €	75 €	50 €	35 €	20€	35+15	
salle du camping							
salle de la grande sure	100 €	75 €	50 €	35 €		80	
salle du crest	100 €	75 €	50 €	35 €		30	
salle chamechaude							
salle rocher de la garde							
cour de la mairie		60 €		60 €	0 €		
place du puits partagé (caution valise cordons raccordement et clefs)							500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix Pour et 1 Abstention (Odile MALL),
Fixe les tarifs de location des salles et des places communales et les cautions comme proposés par Madame la Maire.

Ces tarifs seront applicables après transmission de la délibération au contrôle de légalité et pour toutes les nouvelles
demandes de location prises après cette date.

Pour copie certifié conforme

La Maire,

Ghislaine PEYLIN

La secrétaire de séance

Karine SIAUVE



Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024



ID : 038-213803836-20241203-2024148DEL-DE